

Convocation du :
4 septembre 2025

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE DE
CORANCEZ ET VER-LÈS-CHARTRES**

Corancez :
- 3 titulaires
- 2 suppléants

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 8 SEPTEMBRE 2025

Ver-lès-Chartres :
- 3 titulaires
- 2 suppléants

Le lundi 8 septembre 2025, à 19 heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 4 septembre 2025, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de madame Marie-Ange ABADIA.

Etaient présents en qualité de membres titulaires :

Mesdames Marie-Ange ABADIA et Joëlle SILLY, et Messieurs Max VAN DER STICHELE, Stéphane BOURGEOIS, Philippe AUFFRAY

Etaient présents en qualité de membres suppléants :

Mesdames Marie-Françoise BOUCHER et Delphine BRAULT, et Monsieur Joffrey PINAULT

Était absent représenté en qualité de membre titulaire :

Monsieur Alain CHOUPART, ayant donné procuration à Monsieur Joffrey PINAULT

Était absente excusée en qualité de membre suppléant :

Madame Marine DESEYNE

Secrétaire de séance : Monsieur Joffrey PINAULT

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA, Présidente, à 19h00.

A été invitée et assiste à la séance, Madame Fabienne CHADRON, institutrice faisant fonction de directrice de l'école.

Monsieur Joffrey PINAULT est désigné secrétaire de la présente séance.

La Présidente demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du comité syndical du 23 juin 2025.

Monsieur AUFFRAY demande une clarification quant au nombre de jours d'absence mentionnés pour les fonctionnaires, qui paraît élevé.

Madame ABADIA répond que cela est dû au fait qu'un agent a été absent durant toute l'année 2023, et que cela se répercute sur la moyenne des absences de l'ensemble des agents du SIVOS.

Aucune autre remarque n'est élevée, donc la Présidente soumet le procès-verbal au vote, en l'état.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente séance du comité syndical :

- Points délibératifs :
 - Néant
- Points d'information :
 - Point ressources humaines
 - Point école

I. POINTS DÉLIBÉRATIFS

Néant.

Fin des points délibératifs : 19h04

II. POINTS D'INFORMATION

Madame ABADIA propose aux membres du comité syndical de faire un tour de table afin de se présenter à Madame CHADRON.

1. POINT RESSOURCES HUMAINES

Madame ABADIA informe que les contrats des 2 agents techniques polyvalents des écoles ont été reconduits du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 pour l'ensemble de l'année scolaire à venir.

Madame ABADIA indique qu'aucune nouveauté n'est à souligner concernant l'agent actuellement en attente de reclassement.

Madame ABADIA rappelle que le comité syndical devra délibérer lors de sa prochaine séance au sujet de la participation aux frais liés à la santé de ses agents à compter du 1^{er} janvier 2026, car le comité social territorial qui siège au centre de gestion se réunira pour examiner ce point d'ici la fin du mois de septembre.

2. POINT ÉCOLE

Madame CHADRON informe qu'un conseil des maîtres a été effectué pour faire le point sur cette rentrée, qui s'est bien passée. L'école accueille 70 élèves, répartis dans 3 classes de triples niveaux : 25 élèves dans la classe de petite, moyenne et grande sections, 19 élèves dans la classe de grande section, CP, CE1, et 26 élèves dans la classe de CE2, CM1 CM2.

Madame CHADRON indique que l'école est rattachée au Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (RASED) de l'école Henri IV à Chartres, mais qu'il n'y a pas d'enseignante RASED au sein de l'école. C'est un réseau national qui permet le soutien aux enseignants et aux enfants présentant des difficultés ou des troubles du comportement.

Madame CHADRON informe avoir légèrement assoupli les conditions d'accueil des plus petits, malgré la position Vigipirate, afin de permettre à leurs parents de les accompagner jusqu'à leur classe durant les premières semaines.

Madame CHADRON informe que l'école peut bénéficier d'un Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS), c'est-à-dire d'enseignants détachés, non spécialisés, mais rattachés à un psychologue et une éducatrice en soutien aux enfants aux difficultés, notamment pour aider l'équipe éducative lors des évaluations nationales. C'est une possibilité, car aucun enfant n'en bénéficie cette année pour le moment.

Monsieur VAN DER STICHELE demande s'il y a des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH). Madame CHADRON répond qu'il n'y en a pas dans l'école à ce jour.

Madame ABADIA précise qu'au vu des candidatures régulièrement reçues, une personne sera reçue prochainement afin d'envisager de l'accueillir en stage d'ici la fin de cette année scolaire.

Madame CHADRON indique qu'une demande a été effectuée pour bénéficier d'un emploi civique, mais qu'en raison de réductions budgétaires, l'école n'est pas prioritaire à ce jour. Peut-être qu'elle pourra en bénéficier plus tard, car à l'heure actuelle les 15 emplois civiques du département ont déjà une affectation.

Madame CHADRON informe que la classe de CE2, CM1, CM2 va développer un projet sur les Aires Terrestres Educatives (ATE) durant 2 années, autour des sciences dans toute leur diversité, que cela touche à la faune ou la flore. Ce projet sera monté en partenariat avec Eure-et-Loir nature et l'office de la biodiversité, qui pouvant financer ce projet à hauteur de 5 000 € sur les 2 ans. L'objectif est que les enfants soient moteurs de cette démarche, et décideront des axes de projet en conseil de la terre. Cela consistera en une étude de la nature de proximité, et la recherche d'un terrain est déjà en cours. Les autres classes pourront également bénéficier du terrain choisi pour pratiquer l'école dehors.

Monsieur VAN DER STICHELE répond que des pistes ont été évoquées par la commune de Ver-lès-Chartres. Madame CHADRON ajoute que c'est un projet à caractère scolaire, mais qui pourra également bénéficier à l'étude de la faune et de la flore française car les informations recueillies seront remontées à l'office national de la biodiversité et à Vigie-Nature (structure qui fonctionne de la même manière, mais qui est gérée par le muséum national d'histoire naturelle de la ville de Paris).

Madame ABADIA informe que l'école fera l'objet d'une évaluation cette année.

Madame CHADRON précise que celle-ci aura lieu dès à présent sous la forme de questionnaires, et tous les acteurs en lien avec l'école seront sollicités. L'objectif est de réaliser par la suite un projet d'école sur la base de toutes les remontées qui auront été faites à cette occasion.

Madame CHADRON informe qu'il n'y a pas d'alarme à proximité de la classe de CE2, CM1, CM2 pour donner l'alerte.

Madame ABADIA confirme ce point, mais indique que de mémoire une commission de sécurité n'avait pas relevé de difficulté à ce sujet.

Madame ABADIA indique qu'une recherche va être effectuée quant aux plans d'évacuation incendie, car il lui semble étonnant que rien n'ait été mis à jour récemment.

Madame CHADON précise que la question se pose car le dernier plan d'évacuation trouvé date de 1995, et qu'il n'y a pas non plus de panneau indiquant où les enfants doivent se rassembler en cas de d'incendie ou de déclenchement d'alarme. De plus, les issues de secours ont été dégagées par la nouvelle équipe pendant les vacances, car des armoires, commodes, ou encore bibliothèques encombraient les sorties.

Madame CHADRON questionne quant à l'éventualité de visites ou de soutien par la police municipale.

Monsieur VAN DER STICHELE répond que la commune ne dispose pas d'un service de police municipale, et qu'étant maire, cette compétence lui revient donc de droit.

Madame ABADIA informe que le secrétariat du SIVOS est de plus en plus régulièrement en difficulté au regard des régimes alimentaires de chacun et des possibilités relativement limitées par le système de commande des repas, sans parler des Plans d'Accueil Individualisés (PAI). Il est proposé de simplifier le système de commande pour éviter de tenir compte des choix personnels des uns et des autres, que ce soit lors de la commande, ou lors du service.

Les membres du comité syndical sont favorables à ce que soit commandé soit un repas classique, soit un repas végétarien (ni viande ni poisson), soit qu'il y ait un panier repas en cas de PAI.

Monsieur VAN DER STICHELE souligne le fait que c'est un sujet épineux, que ce soit du point de vue des convictions ou des régimes alimentaires de chacun, alors que l'école doit également avoir un rôle d'éveil au goût, ou également du gaspillage alimentaire, car le système n'aide pas à la réduction des déchets.

Monsieur BOURGEOIS demande si le recours à l'association Itinéraires 28 sera reconduit.

Madame ABADIA précise que l'adhésion du SIVOS valait pour toute l'année 2025, mais qu'elle proposera de la reconduire pour l'année 2026, pour pallier les éventuelles absences des agents.

Madame CHADRON se questionne sur les horaires d'utilisation possible des locaux, notamment le week-end.

Madame ABADIA répond que c'est totalement libre, d'autant qu'il n'y a pas de système d'alarme. La seule contrainte serait celle de l'abaissement du chauffage si les enseignants venaient en période hivernale.

Madame ABADIA rappelle qu'un portail familles a été déployé durant l'été, pour être opérationnel lors de la rentrée de septembre. Les parents y ont inscrit leurs enfants pour les services de cantine et de garderie durant l'été, et ce sera le biais privilégié de communication pour faire part de toute modification éventuelle des inscriptions au cours de l'année. Cet outil permet le pointage des enfants aux différents services périscolaires par les agents du SIVOS, et la remontée de ces informations au secrétariat pour leur facturation.

Madame CHADRON demande s'il sera possible d'avoir les accès au logiciel Prim'OT, qui permet notamment de tracer le fait d'avoir pointé un enfant comme étant absent et que les parents en aient été informés, étant donné que le trajet de l'école relève de la responsabilité du directeur de l'école.

III. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée.

Madame ABADIA propose de prévoir provisoirement la date du prochain comité syndical le lundi 13 octobre 2025 à 19h00.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h08.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Délégués titulaires :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame SILLY Joëlle	
Monsieur AUFRAY Philippe		Monsieur BOURGEOIS Stéphane	
Monsieur VAN DER STICHELE Max		Monsieur CHOUPART Alain	<i>Absent représenté</i>

Délégués suppléants :

Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur PINAULT Joffrey	
Madame BRAULT Delphine		Madame DESEYNE Marine	<i>Absente excusée</i>